

Québec, janvier 1992.

M. Patricio Aylwin  
Président de la République du Chili  
Palacio de la Moneda  
Avenida O'higgins  
Santiago, Chili.

REPUBLICA DE CHILE  
PRESIDENCIA  
REGISTRO Y ARCHIVO

NR 92/3860  
25 FEB 92

PAA	<input type="checkbox"/>	RCA	<input type="checkbox"/>	FWM	<input type="checkbox"/>
C.B.E	<input type="checkbox"/>	MLP	<input type="checkbox"/>	PVS	<input type="checkbox"/>
M.T.O.	<input type="checkbox"/>	ESEC	<input type="checkbox"/>	J.P.A.	<input type="checkbox"/>
B.Z.C.	<input type="checkbox"/>	ARCHIVO			

Monsieur le Président,

Nous venons d'apprendre par l'organisation mapuche A.D. Mapu du Chili que, suite à une décision de cour de justice, votre gouvernement s'apprête à déloger de leurs terres trois (3) communautés mapuches de la province de Valdivia, celle de "Tallo Bajo" (avec 45 familles), celle de "Chanquen" (avec 60 familles), et celle de "Castillo" (avec 25 familles), toutes trois situées dans la commune de Panguipulli. De plus en plus, les Amérindien-ne-s mapuches se voient confinés dans un territoire restreint, soit 250 000 hectares ou moins. Depuis la conquête, ils-elles ont perdu plus de 30 millions d'hectares de terre, et cette dépossession se poursuit.

A l'heure du 500e anniversaire de l'arrivée des Européens en Amérique, à l'heure où un peu partout l'on prend conscience des droits inaliénables des peuples autochtones, ces premier-e-s occupant-e-s de l'Amérique, nous trouvons particulièrement déplacé et inadmissible qu'un gouvernement à vocation démocratique s'en prenne aux terres du peuple mapuche. Au nord comme au sud de l'Amérique, l'usurpation des terres des Amérindien-ne-s doit cesser.

Nous espérons que vous ferez tout en votre possible pour que cette décision judiciaire soit renversée et ne se concrétise pas.

Bien à vous,

Marie-Josée Kaestlé

signature

Marie - Josée Kaestlé

nom

1036 rue St Augustin

adresse

500 - Rivière Canada  
69A - 1<sup>er</sup> MQ

Date: 18 / 2 / 92

C.c.: Président de la Cour suprême du Chili.

Québec, janvier 1992.

M. Patricio Aylwin  
Président de la République du Chili  
Palacio de la Moneda  
Avenida O'higgins  
Santiago, Chili.

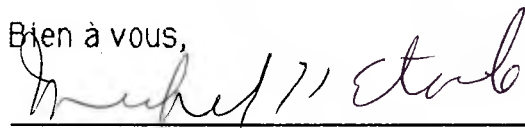
Monsieur le Président,

Nous venons d'apprendre par l'organisation mapuche A.D. Mapu du Chili que, suite à une décision de cour de justice, votre gouvernement s'apprête à déloger de leurs terres trois (3) communautés mapuches de la province de Valdivia, celle de "Tallo Bajo" (avec 45 familles), celle de "Chanquen" (avec 60 familles), et celle de "Castillo" (avec 25 familles), toutes trois situées dans la commune de Panguipulli. De plus en plus, les Amérindien-ne-s mapuches se voient confinés dans un territoire restreint, soit 250 000 hectares ou moins. Depuis la conquête, ils-elles ont perdu plus de 30 millions d'hectares de terre, et cette dépossession se poursuit.

A l'heure du 500e anniversaire de l'arrivée des Européens en Amérique, à l'heure où un peu partout l'on prend conscience des droits inaliénables des peuples autochtones, ces premier-e-s occupant-e-s de l'Amérique, nous trouvons particulièrement déplacé et inadmissible qu'un gouvernement à vocation démocratique s'en prenne aux terres du peuple mapuche. Au nord comme au sud de l'Amérique, l'usurpation des terres des Amérindien-ne-s doit cesser.

Nous espérons que vous ferez tout en votre possible pour que cette décision judiciaire soit renversée et ne se concrétise pas.

Bien à vous,



signature

MICHEL LÉTOURNEAU

nom

2910 COTE RICHELIEU

adresse

TROIS-RIVIERES-OUEST QUEBEC

CANADA G8Z 3Y8

C.c.: Président de la Cour suprême du Chili.

Date: 92-02-19